

LES MESURES DE PREVENTION CONTRE LA
CYBERDEPENDANCE

DE M. JULIEN UYTENDAELE

A MME CECILE JODOGNE, MINISTRE
EN CHARGE DE LA SANTE

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Le groupe de travail institué au sein de la Cellule générale de politique en matière de drogues se concentre exclusivement sur les problématiques liées aux jeux d'argent et de hasard, qu'ils soient proposés via internet ou via d'autres canaux. Ce groupe de travail ne s'intéresse pas à la cyberdépendance proprement dite, et ne traite, dès lors, pas des problèmes de dépendance aux réseaux sociaux, au cybersexe ou au « cyberramassage ». Aucune modification des thématiques n'a été opérée au cours des dernières réunions.

Lors d'une récente commission, j'ai répondu à une question de M. Manzoor sur le projet mené par le collectif Libertalia et destiné aux élèves de l'Institut Redouté-Peiffer à Anderlecht. Je précisais qu'afin de sensibiliser les jeunes aux dangers liés à l'utilisation d'internet, nous avons décidé, ma collègue Fadila Laanan et moi-même, lors du Gouvernement thématique dédié à la santé, d'initier un projet de théâtre-action destiné aux élèves de l'enseignement secondaire.

Je visais donc le projet du collectif Libertalia, qui consiste en un atelier de théâtre conçu dans une optique de création collective, en faveur des élèves des premier et deuxième degrés de l'Institut Redouté-Peiffer. Ce projet doit permettre aux élèves d'entamer, sur une base volontaire, une réflexion sur les différents risques que vous avez mentionnés, par le biais du théâtre-action.

Dans un premier temps, l'association organise des ateliers afin de permettre à ces jeunes de se préparer au travail d'acteur, de créer une dynamique de groupe, de construire une réflexion et un projet commun. Dans un second temps, le résultat pourrait être présenté au public mais, dans le cadre de ce type de projet, la construction, la réflexion et le contenu sont plus importants que le résultat final de la pièce elle-même. Le bénéfice principal doit revenir aux élèves participants et à leur entourage.

La temporalité du projet respecte évidemment le rythme des élèves. Celui-ci est donc calqué sur le calendrier scolaire : les ateliers se déroulent une fois par semaine, d'octobre à mai, le projet ayant démarré à l'automne 2016.

Le budget alloué par la Commission communautaire française à l'association est de quelque 10.000 euros pour l'année scolaire, provenant à parts égales des secteurs de l'Enseignement et de la Santé. Il doit permettre de rémunérer les animateurs et de financer le matériel nécessaire.

Ce premier projet concerne donc le milieu scolaire et les adolescents, qui sont la cible de votre question.

Cette thématique n'a, à ma connaissance, pas encore été abordée dans le secteur de la formation professionnelle. Les différentes associations n'organisent pas, à ce jour, de campagnes liées aux cyberaddictions dans le monde du travail, contrairement à la lutte contre d'autres assuétudes, telles que l'alcool ou le cannabis, par exemple. Les différentes fédérations professionnelles n'émettent pas de demandes de soutien en ce sens.

Comme vous le mentionnez, une plate-forme de discussion instantanée pourrait être une piste de réflexion pour toucher efficacement ce public. Actuellement, différents outils existent déjà sur internet pour venir en aide aux personnes atteintes de cyberaddiction. De nombreux forums de discussion sont disponibles, mais il s'agit en général de dispositifs d'aide mutuelle entre internautes.

Quant aux associations subventionnées par la Commission communautaire française, il existe une plate-forme qui s'adresse aux adolescents : www.passado.be. Celle-ci est gérée par le service de santé mentale Chapelle-aux-champs. Cet espace d'échange est toutefois généraliste et concerne tous les problèmes de l'adolescence, et pas spécifiquement la cyberdépendance.

J'ajoute qu'il existe également un numéro vert d'Infor-Drogues, qui est constitué d'une ligne téléphonique et d'une possibilité de réagir en ligne. Des permanences y sont organisées à l'égard de l'ensemble des dépendances, dont la cyberdépendance.

Par ailleurs, en termes de collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, il faut plutôt parler de complémentarité. La Fédération Wallonie-Bruxelles développe en effet davantage des projets en ce sens dans le cadre de ses compétences en matière scolaire. Avec la nouvelle répartition des compétences, des politiques globales de prévention et de promotion, notamment en matière de cyberdépendance, s'articulent au niveau scolaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles fait aussi partie de la conférence interministérielle (CIM) et participe aux différents groupes de travail.

Donc, même si nous pensons qu'il s'agit d'un dossier d'importance, il m'est difficile de vous en dire davantage tant qu'il ne sera pas plus abouti. Sachez cependant qu'à mes yeux, les liens entre ce projet régional et la culture peuvent apporter beaucoup à Bruxelles, surtout aux jeunes : des jobs d'étudiants, une formation, un emploi, mais aussi une ouverture sur le monde et sur d'autres apprentissages de vie.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, en lançant un appel à projets destiné aux opérateurs culturels, le Gouvernement souhaitait que le monde de la culture soit vecteur de développement économique, mais aussi de formations pour les jeunes et de cohésion sociale.

Concernant l'ouverture à des partenariats, je ne suis pas du tout fermée. Je compte prochainement analyser des opportunités de partenariats à créer avec le secteur de l'économie sociale, par exemple. Cela nous permettra de progresser encore davantage.